



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MISSION DE LA COOPÉRATION

2001

**PROJET PILOTE DE DÉVELOPPEMENT
INTEGRE DE LA VALLEE
(PPDIV)**

**Fonds de Développement
dans le cadre
de la lutte contre la pauvreté
dans la région de Saint-Louis
(Programme d'exécution technique)**

JUIN 2002

I – Contexte :

1.1 Elaboration d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Sénégal a été approuvé par le gouvernement en décembre 2001 après le « Séminaire National de Synthèse et de validation ». Préparé de manière participative (associant l'administration, les élus locaux, les organisations patronales et syndicales, plus généralement la société civile) et avec la collaboration des partenaires au développement, le DSRP est adossé au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et intègre les politiques sectorielles en cours. Il servira désormais de cadre de partenariat pour la mobilisation des ressources et la réorientation des actions vers la lutte contre la pauvreté.

Des enquêtes quantitatives et qualitatives de participation ont été menées pour mieux saisir la réalité de la pauvreté dans toutes ses dimensions. Des commissions thématiques et des Consultations Régionales ont permis d'approfondir la connaissance du phénomène de la pauvreté au Sénégal et de définir des objectifs prioritaires en spécifiant les indicateurs de suivi, l'identification des mesures de réduction de la pauvreté et l'établissement de plans d'actions.

Les tendances actuelles montrent qu'une augmentation du revenu de 1% engendre une réduction de la pauvreté de 0,9%. Ainsi, un taux de croissance de 7% en moyenne (5% actuellement) qui suppose un taux d'investissement de 24 % (19% actuellement), devrait-il permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 50% de la pauvreté à l'horizon 2015, hypothèse jugée parfaitement réalisable.

Les principaux objectifs poursuivis par le DSRP se déclinent en trois axes prioritaires :

- (i) doubler le revenu par tête d'ici à 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
- (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;
- (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

A court terme et sous réserve de la non-occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7% à 8 % en vue de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres sur la période 2003-2005, de redresser significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité entre filles et garçons dans l'éducation et d'atteindre le plus rapidement possible les recommandations de l'OMS en ce qui concerne la consommation en eau potable, soit 35 litres par habitant et par jour.

L'analyse du profil de pauvreté, de ses causes et manifestations, a permis de retenir une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux que sont : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et un dispositif de mise en œuvre et de suivi/évaluation décentralisé et participatif.

En définitive, la stratégie de création de richesse pour lutter contre la pauvreté en milieu urbain et rural reposera sur les axes suivants :

- i) une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté ;

- ii) une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain ;
- iii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

1.2 présentation de l'antenne régionale de Saint-Louis

L'intervention du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) aux côtés du Gouvernement du Sénégal a permis, à partir de 1998, la définition et la mise en oeuvre d'un Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP).

L'objectif du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal. Il s'inscrit dans la Stratégie de Développement Humain Durable qui vise à influencer sur les politiques nationales et à créer les meilleures opportunités de créations d'emplois et de revenus afin de promouvoir des moyens d'existences durables pour les populations pauvres.

L'antenne de Saint-Louis partie intégrante du schéma d'exécution du PELCP concentre ses actions autour de deux (02) pôles de développement :

1) le pôle de développement économique :

1.1 Il vise la création et la promotion des Micro et Petites Entreprises (MPE), avec un accent prononcé sur les filières porteuses de croissance et la micro finance.

Ces activités englobent :

- la formation des micro entrepreneurs ;
- l'appui aux stratégies d'organisation professionnelle ;
- le conseil en création et développement d'entreprises ;
- la formation professionnelle ;
- le développement des Réseaux (filières, information et marchés) ;
- l'appui à la création et/ou la consolidation de Mutuelles d'Epargne et de Crédit ;
- le suivi des bénéficiaires de micro crédits alloués dans le cadre du PELCP ;
- le suivi évaluation des indicateurs d'activités économiques des micro entreprises et initiatives communautaires de production.

1.2 Le Projet Pilote ONUDI

La récente validation du document portant Stratégie Nationale de Promotion des Micro Petites Entreprises (MPE) a permis l'ancrage du Projet Pilote ONUDI à l'Antenne Régionale PELCP de Saint-Louis.

Ce projet exclusivement tourné vers la modernisation et l'intensification des Micro Petites Entreprises de Transformation Halieutique et Agro Pastorale (METHAP) offre l'opportunité de création et de consolidation d'activités structurantes liées à la pêche, à l'élevage, à la transformation des produits agricoles.

L'existence d'un bloc de dispositifs permet d'accompagner la mise en place de petites unités modernes et rentables, notamment pour les entrepreneurs et promoteurs locaux.

2) le pôle de développement social

Il porte sur les micro réalisations, l'animation sociale et l'IEC à travers les actions ci-après :

- ◆ la réalisation de diagnostics socio-économiques des communautés en vue de la production de situation de référence pour le programme ;
- ◆ les activités d'Information, Education, Communication (IEC) auprès des populations ;
- ◆ les activités « genre et développement » ;
- ◆ le renforcement des capacités des organisations communautaires de base ;
- ◆ la promotion des structures de concertation sociale ;
- ◆ les micro réalisations et l'ingénierie urbaine (planification et aménagement de quartiers).

3) zones d'actions

L'Antenne Régionale de Saint-Louis déroule ces actions dans les localités suivantes :

- Saint-Louis Commune (y compris Rao, Gandon, Gandiole) ;
- Départements de : Dagana, Podor, Matam ;

Depuis son installation en mai 2001, l'antenne de Saint-Louis, vit positivement les profondes mutations intervenues dans le mode opératoire du PELCP en imprimant une démarche stratégique de riposte novatrice et concertée à la problématique de la pauvreté. En effet, la capacité d'intervention de l'équipe technique a été consolidée autour d'une communication interne plus ouverte favorisant une mise à niveau permanente entre les membres de l'équipe.

La concertation est instituée avec l'échange d'expériences et de points de vue à l'occasion des réunions de coordination ou à travers la gestion des dossiers spécifiques.

Dans le même temps, le processus de planification stratégique a été intégré d'autant que l'équipe technique a pris la mesure des actions réalisées par le PELCP à travers les cinq (5) Sous Programmes en fixant, par l'appropriation, les objectifs assignés à ce niveau.

C'est pourquoi l'Antenne Régionale de Saint-Louis, au terme d'actions enclenchées pour répondre à la demande sociale persistante, vient de conclure de manière concertée avec les populations, la consolidation des mécanismes d'intervention et de lutte contre la pauvreté.

1.3 présentation de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg

La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg fait l'objet d'un Programme Indicatif de Coopération couvrant la période 2002-2006.

Coopération bilatérale

La coopération entre le Sénégal et le Luxembourg a permis, depuis 1993, la réalisation de plusieurs projets bilatéraux contribuant à la lutte contre la pauvreté, en particulier dans quatre secteurs: la santé, l'hydraulique villageoise et l'assainissement, l'éducation et la coopération avec la société civile. La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg concentre ses activités sur l'axe Dakar/ Saint Louis.

A ces projets bilatéraux en cours, il faut ajouter celui de la reconstruction du marché Kermel (Dakar), arrivé à terme en 2000.

Coopération multilatérale

La Coopération luxembourgeoise appuie également la politique sénégalaise dans les domaines de la promotion de la jeunesse, du développement d'infrastructures rurales et de la décentralisation à travers trois projets multilatéraux.

Autres formes de coopération

La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg prend également les formes suivantes :

- Assistance technique
- Fonds de micro-projets géré par la Mission de la Coopération à Dakar

Il conviendrait, par ailleurs, de mentionner le partenariat entre ONG sénégalaises et luxembourgeoises.

1.4 Situation de crise dans la région Nord suite aux intempéries de janvier 2002

Par ailleurs les récentes intempéries dans la région de Saint-Louis ont accentué de façon catastrophique la précarité économique des populations, particulièrement celles actives dans l'élevage.

Les évaluations les plus récentes font état de 30% de pertes de bovins et, 70% d'ovins dont 90% sont des femelles allaitant ou gestants. Les conséquences alimentaires et sanitaires, et les effets négatifs sur le développement des filières viande et lait sont immédiates et nécessitent une riposte rigoureuse et coordonnée de l'ensemble des structures d'appui.

C'est dans ce contexte, que la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar a voulu apporter, en partenariat avec l'antenne du PELCP de Saint-Louis, un soutien aux populations de la région Nord. Dans le cadre du fonds « micro-projet 2002 », la Mission de la Coopération met à disposition de l'antenne PELCP, un fonds de développement. Celui-ci vise à appuyer le secteur de la micro finance et les MPE artisanales qui travaillent dans la valorisation des produits locaux.

II. Objectifs, produits attendus et activités prévues

2.1 Objectifs Généraux

La collaboration entre la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar et le PELCP/ Antenne de Saint Louis vise :

- la réduction de la pauvreté et le développement des activités à la base ;
- le développement de la capacité des micros et petites entreprises ;
- la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat.

2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les actions communes envisagées seront orientées de façon prioritaire vers la consolidation des services d'appui conseils et financiers de l'antenne aux MPE cibles. Elles devront nécessairement renforcer :

- la facilitation de l'accès des pauvres aux ressources financières ;
- la valorisation de la production locale ;
- le transfert de techniques et technologies appropriées ;
- la capitalisation des résultats du programme à court terme.

2.3 CADRE DE RESULTATS

Objectifs	Sous Objectif	Produits attendus / Activités Principales
<p>Objectif 1 : Politiques et stratégies de développement économique et social axées sur la réduction de la pauvreté</p>	<p>Sous Objectif 1 : Moyens d'existence des pauvres plus élargis et plus sécurisés (aspects humains, physiques, et financiers)</p>	<p>Produit 1 : Des mutuelles d'épargne et de crédit de la région renforcées</p> <p>Activités principales <i>1- Appui institutionnel à la mutuelle des femmes de saint Louis MEC SJN (Aménagement local – Achat d' un coffre etc...)</i> <i>2- Renforcement des lignes de crédits des mutuelles d' épargnes et de crédits de la région de Saint Louis.</i> <i>3- Suivi évaluation des MEC partenaires et des bénéficiaires de crédit:</i></p>
		<p>Produit N°2 Au moins 10 MPE appuyées et créées</p> <p>Activités Principales <i>1 – Renforcement de MPE artisanales : réalisation d'infrastructures et dotation en matériels complémentaires</i> <i>2 – Appui conseil pour les MPE ciblées et les diplômées du CRETEF</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • appui à l'organisation et formulation de projets • perfectionnement technique et formation en gestion • intermédiation financière <p><i>3 – Suivi Evaluation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des activités
		<p>Produit N°3 Un document de capitalisation et de programmation sur le moyen terme élaboré et validé</p> <p>Activités Principales <i>1 – mise en place comité scientifique</i> <i>2 – étude sur le terrain</i> <i>3 – restitution et validation des résultats de l'étude et du nouveau document de programme conjoint</i></p>

III. Stratégies de mise en œuvre

3.1 Principes directeurs de l'exécution

Dans le but de continuer à améliorer la qualité de la coopération et la réalisation des objectifs poursuivis, les deux parties s'accordent à reconduire et à approfondir les principes relevant de la bonne gouvernance locale et la participation selon une approche genre . Ces principes s'articulent autour des points suivants :

- la priorité donnée aux groupes sociaux les plus démunis et les plus vulnérables ; l'implication des groupes sociaux à la base dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des activités ;
- la valorisation des ressources humaines locales ;
- l'intégration et la valorisation de la participation de la femme comme partenaire à part entière, dans une perspective de développement équilibré entre les genres ;
- la recherche de synergies internes et externes (bilatéral, multilatéral, régional, appui à la société civile) ;
- la prise en compte des dynamiques régionales, nationales et internationales - synergie avec d'autres projets nationaux, régionaux et sous-régionaux ;
- la capitalisation et l'évaluation systématique des activités réalisées en vue d'un renforcement et d'une extension du partenariat ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de démarches intégrées susceptibles de couvrir une pluralité de secteurs complémentaires ;
- la concertation permanente entre les parties dans la mise en oeuvre du fonds de développement dans la région de Saint-Louis.

3.2 Cadre d'exécution

3.2.1 Mécanismes de fonctionnement

Les actions ciblées dans le cadre du partenariat Antenne de Saint Louis et la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg seront conduites sur le terrain selon un schéma d'exécution simplifié capable de garantir un franc succès, tout en privilégiant l'implication de toutes les parties prenantes.

Le fonctionnement du programme se fera à travers :

- le comité de pilotage :

Il a pour mission de valider les plans d'actions trimestriels ainsi que les rapports techniques et financiers qui lui seront soumis. Les membres participent aux actions de suivi qui seront conduites sur le terrain.

Il est composé de :

- Partenaires institutionnels : Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale (Coordination Nationale du PLP), PNUD, Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg
- L'antenne de Saint-Louis
- Représentants des bénéficiaires (MEC/ MPE ciblées)

- l'agence d'exécution :

L'agence d'exécution est l'antenne de Saint-Louis. Elle élabore et communique à la Mission de la Coopération un plan d'action trimestriel pour la mise en œuvre du fonds de développement.

Ce plan d'action une fois validé par la Mission de la Coopération sert de base pour la mise en œuvre des activités et pour les décaissements.

Au terme du trimestre, l'antenne de Saint-Louis produit un rapport technique et financier ainsi qu'une proposition de plan d'action pour le semestre suivant. La validation de ceux-ci par le comité de pilotage permet la mise à disposition des fonds pour le trimestre suivant .

- **la planification financière :**

Dans ce cadre, le plan de décaissement prévu est le suivant :

- 1^{eme} décaissement : 75 % du montant total (Juillet – Sept 2002) ;
- 2^{eme} décaissement : 25 % (Octobre – Décembre 2002).

Ces fonds seront virés dans le compte bancaire qui sera ouvert au nom de l'antenne de Saint-Louis.

3.2.2 Le suivi – Evaluation

- **les visites de terrain**

Chaque trimestre, la Mission de la Coopération et l'antenne de Saint-Louis mèneront conjointement des missions de terrain afin de visiter les différents sites et structures bénéficiant du fonds de développement.

- **les rapports techniques** qui sont élaborés sur une base trimestrielle

3.2.3 étude de capitalisation et de prospective

Les résultats obtenus dans le cadre de ce partenariat devront servir de base pour une identification approfondie qui doit aboutir à l'élaboration d'un programme plus important.

En vue de conduire cette étude, un **comité scientifique** sera mis sur pied.

Il sera composé de trois (03) personnes : deux (02) membres de l'équipe de l'antenne de Saint-Louis et le chargé de programme de la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg. Il aura pour mission de :

- élaborer les termes de références de l'étude ;
- identifier les personnes ressources pouvant conduire l'étude ;
- suivre et valider les différentes étapes et les contenus de l'étude ;
- assurer la publication et la diffusion des résultats de l'étude.

VI – Planification des activités et des ressources financières

ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	COUTS Millions de FCFA	CHRONOGRAMME														
			J	A	S	O	N	D	J	A	S	O	N	D			
1) appui aux MEC :		12															
1.1 aménagement local, acquisition coffre pour la MEC/S/JN	<ul style="list-style-type: none"> un local fonctionnel un coffre disponible 	2	X														
1.2 mise en place ligne de crédit pour la filière élevage (MDE)	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'éleveurs touchés montants des crédits octroyés 	10		X													
2) appui aux MPE		17															
- unité de savonnerie acquisition petit équipement	<ul style="list-style-type: none"> niveau d'accroissement de la production 	1	X														
- unité de sérigraphie construction d'un hangar	<ul style="list-style-type: none"> taux d'accroissement du chiffre d'affaires 	5	X	X													
- atelier de couture achat d'équipements (machines et petits matériels)	<ul style="list-style-type: none"> niveau d'évolution du résultat d'exploitation 	1		X													
- unité fruits et légumes achats de petit équipement	<ul style="list-style-type: none"> nombre de jeunes filles insérées 	1		X													
- diplômées du CRETEF insertion – emplois	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'emplois créés 	6	X	X	X												
- autres MPE et ONG ciblées	<ul style="list-style-type: none"> nombre de MPE créées ou consolidées 	3			X												
3) échanges et communication		3															
▪ organisation de cadres d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> élargissement des marchés 	2												X			
▪ appui à la vulgarisation des produits des unités	<ul style="list-style-type: none"> meilleure visibilité des unités 	1		X										X			
4) suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> rapports d'activités élaborés 	4	X														
5) recherche et prospective	<ul style="list-style-type: none"> un document élaboré 	2															
TOTAL F CFA		38														75%	25%

NB: A partir de juillet: décaissement de l'équivalent de: F CFA 28 000 000

A partir d'octobre: décaissement de l'équivalent de: F CFA 10 000 000

ANNEXES

ANNEXE 2 : Présentation de quelques acquis de l'antenne à consolider à travers le fonds de développement

ANNEXE 1 : PRESENTATION DE QUELQUES ACQUIS

Volet 1 : Développement des Micro et Petites Entreprises (MPE)

Il s'agit de MPE orientées vers la valorisation des produits locaux et la production de biens de première nécessité. A ce titre, il a été retenu le principe de consolider quatre MPE artisanales dont :

- Deux (02) unités de textile d'art,
- Une unité de transformation des fruits et légumes,
- Une unité de fabrication du savon.

Ces MPE ont déjà bénéficié d'actions du PELCP notamment dans le domaine du renforcement de leurs capacités techniques, technologiques et managériales. En effet, en rapport avec l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et la Chambre de Métiers de Saint-Louis, ces groupes de femmes constitués en GIE ont acquis des connaissances pratiques en matière de transformation des produits locaux, la fabrication et la confection d'objets d'art et d'habillement ainsi que la saponification à partir d'huiles extraites de plantes locales comme le nêen, le karité, l'huile de palme et de palmiste.

Ces unités qui sont opérationnelles, écoulent leurs produits à l'échelle de la ville de Saint-Louis et dans les grands centres urbains comme Richard Toll, Dakar. Récemment, trois (03) de ces unités ont été cooptées pour représenter la région de Saint-Louis à la dernière édition de la Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA) organisée à Dakar du 25 mars au 06 avril 2002. Cependant, la faiblesse de leur capacité de production due à un manque d'équipements constitue un facteur de risque important quant à leur viabilité à moyen terme.

C'est pourquoi, l'antenne de Saint-Louis s'inscrivant dans une logique de pérennisation des moyens d'existence durables a jugé pertinent d'orienter les premières actions du fonds micro projets 2002 de la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg vers la consolidation de ces MPE qui disposent d'un fort potentiel de croissance.

L'appui va se traduire donc par la réalisation d'infrastructures et la dotation en matériels complémentaires permettant à ces MPE de se hisser à un niveau de production capable d'assurer leur viabilité.

Les résultats attendus à travers ces actions sont :

- la valorisation des produits locaux
- une meilleure compétitivité du secteur de l'artisanat sur le marché régional
- une meilleure utilisation des technologies appropriées.

Volet 2 : Appui aux Mutuelles d'épargne et de crédit

Deux (02) actions sont visées à travers ce volet :

2.2.2 Renforcement des lignes de crédit des mutuelles d'épargnes et de crédit de la région de Saint Louis :

La ligne de crédit est destinée au financement des activités pastorales dans le but de favoriser un redémarrage des filières liées à l'élevage dans le département de Podor. Il s'agira :

- d'identifier et de diagnostiquer la (ou les) mutuelle(s) d'épargne et de crédit (MEC) susceptible(s) de recevoir et gérer la ligne de crédit ;
- d'établir un accord entre l'institution financière, le PELCP et la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg ;
- d'assurer un suivi rapproché de l'évolution et de la pratique de crédit ainsi que de son impact socio-économique.

Les résultats attendus pour ce volet d'activités sont :

- le renforcement de la mutuelle Suxali Jigènu Ndar : appui à l'aménagement du siège social et l'acquisition d'un coffre fort ;
- une amélioration de l'accès au crédit des éleveurs victimes des récentes intempéries ;
- la mise en place d'un réseau financier pour la pérennisation des actions ;
- une redynamisation des filières liées à l'élevage.

2.2.1 Appui institutionnel à la mutuelle des femmes dénommée Mutuelle Suxali Jigènu N'Dar

C'est une mutuelle née de l'initiative des femmes des Conseils de Quartiers de Saint-Louis. Elle polarise 80 groupements de femmes.

La mise en place de la mutuelle a été appuyée techniquement et financièrement par le PELCP/ Antenne de Saint-Louis en relation avec l'ONG Belge AQUADEV.wa.

Cet appui s'est articulé autour de trois axes principaux :

- un appui technique pour la constitution de la mutuelle ;
- un renforcement des capacités des membres des organes de la mutuelle ;
- enfin, une ligne de crédits de 10 millions F CFA a été mise à la disposition de la mutuelle

En effet, les membres des organes de gestion et de contrôle de la MEC élues démocratiquement lors de l'Assemblée Générale Constitutive ont bénéficié de programmes de formation articulés autour des modules suivants :

- les principes mutualistes et le fonctionnement des organes ;
- l'élaboration de politiques de crédit ;
- la gestion comptable et financière ;
- le droit des affaires : aspects contractuels ;
- l'évaluation des projets productifs.

Aujourd'hui, l'agrément de la mutuelle est en instruction au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette mutuelle dispose en plus de ses fonds propres, d'une ligne de crédit de 10 millions de FCFA octroyés par le PELCP pour le refinancement de ses membres.

La mutuelle SJN dispose par conséquent d'atouts considérables qui augurent de bonnes perspectives pour l'avenir. L'appui à la MEC/SJN qui consiste à aménager son siège social et à acquérir un coffre, constitue une opportunité pour elle de consolider ses acquis et pérenniser ses activités.



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
MISSION DE LA COOPERATION

6015

**PROJET PILOTE DE DEVELOPPEMENT
INTEGRE DE LA VALLEE
(PPDIV)**

Fonds de Développement

dans le cadre
de la lutte contre la pauvreté
dans la région de Saint-Louis

(Programme d'exécution technique)

RESUME

Jun 2002

PREAMBULE:

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Sénégal a été approuvé par le gouvernement en décembre 2001. Cette nouvelle stratégie axée sur la création de richesse et d'emplois pour lutter contre la pauvreté en milieux urbain et rural repose sur les axes suivants :

- une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté ;
- une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain ;
- une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

La Mission Luxembourgeoise, dans le cadre de son programme de coopération avec le Gouvernement du Sénégal couvrant la période 2002-2006, a inscrit ses actions dans le vaste champs de la lutte contre la pauvreté. La visite qu'elle a eu à effectuer du 17 au 22 décembre 2001 à Saint-Louis en rapport avec le PNUD, a permis de jeter les bases d'une collaboration avec l'antenne du PELCP à Saint-Louis.

Plusieurs missions de terrain organisées à Saint-Louis ont permis d'aboutir à la définition d'un programme expérimental à court terme servant de tremplin à l'élaboration d'un programme plus important d'envergure régionale à partir de 2003.

L'importance que revêt ce partenariat conduit le PNUD, au delà du 30 juin 2002, à mettre en place un dispositif transitoire à Saint-Louis permettant la mise en œuvre du présent programme.

II PRESENTATION DES PARTENAIRES STRATEGIQUES

1. Présentation de l'antenne de Saint-Louis

L'antenne de Saint-Louis créée dans le cadre du PELCP concentre ses actions autour de deux (02) pôles de développement :

▪ **le pôle de développement économique :**

Il vise la création et la promotion des Micro et Petites Entreprises (MPE), avec un accent prononcé sur les filières porteuses de croissance et la micro finance.

▪ **le pôle de développement social**

Il porte sur les micro réalisations, l'animation sociale et l'IEC à travers différentes actions .

▪ **Partenariat**

L'expérience capitalisée par l'antenne de Saint-Louis, dans les domaines de la promotion sociale, de l'encadrement des MPE et de l'intermédiation financière, a permis de nouer un partenariat solide avec le Projet Pilote ONUDI, le PAPES (installés dans les locaux de l'antenne) et un réseau de MEC et d'ONG intervenant dans la région.

2. Présentation de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg

La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg fait l'objet d'un Programme Indicatif de Coopération couvrant la période 2002-2006.

Coopération bilatérale

Elle porte essentiellement sur quatre secteurs: la santé, l'hydraulique villageoise et l'assainissement, l'éducation et la coopération avec la société civile. Elle se déroule sur l'axe Dakar/ Saint Louis.

Coopération multilatérale

Elle concerne les domaines de la promotion de la jeunesse, du développement d'infrastructures rurales et de la décentralisation à travers trois projets multilatéraux.

Autres formes de coopération

La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg prend également les formes suivantes :

- Assistance technique
- Fonds de micro-projets géré par la Mission de la Coopération à Dakar

III/ PROGRAMME DU FONDS DE DEVELOPPEMENT

2.1 Objectifs

2.1.1 Objectif global

- la réduction de la pauvreté par la promotion d'activités génératrices de revenus, le renforcement des capacités des MPE et la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat.

2.1.2 Objectifs spécifiques

- la facilitation de l'accès des pauvres aux ressources financières ;
- la valorisation de la production locale ;
- le transfert de techniques et technologies appropriées ;
- la capitalisation des résultats du programme à court terme

2.2 Cadre de résultats : Produits attendus / Activités Principales

Produit 1 :

Des mutuelles d'épargne et de crédit de la région renforcées

Activités principales

- 1- *Appui institutionnel à la mutuelle des femmes de saint Louis MEC SJN*
(Aménagement local – Achat d' un coffre etc...)
- 2- *Renforcement des lignes de crédits des mutuelles d' épargnes et de crédits de la région de Saint Louis.*
- 3- *Suivi évaluation des MEC partenaires et des bénéficiaires de crédit:*

Produit N°2

Au moins 10 MPE appuyées et créées

Activités Principales

- 1 – *Renforcement de MPE artisanales* : réalisation d'infrastructures et dotation en matériels complémentaires
- 2 – *Appui conseil pour les MPE ciblées et les diplômées du CRETEF*
 - appui à l'organisation et formulation de projets
 - perfectionnement technique
 - formation en gestion
 - intermédiation financière
- 3 – *Suivi Evaluation*
 - Suivi des activités

Produit N°3

Un document de capitalisation et de programmation sur le moyen terme élaboré et validé

Activités Principales

- 1 – *mise en place comité scientifique*
- 2 – *étude sur le terrain*
- 3 – *restitution et validation des résultats de l'étude et du nouveau document de programme conjoint*

III/ STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Cadre d'exécution

3.1.1 Mécanismes de fonctionnement

Le fonctionnement du programme se fera à travers :

- **le comité de pilotage :**

Il a pour mission de valider les plans d'actions trimestriels ainsi que les rapports techniques et financiers qui lui seront soumis. Les membres participent aux actions de suivi qui seront conduites sur le terrain.

Il est composé de :

- Partenaires institutionnels : Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale (Coordination Nationale du PLCP), PNUD, Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg
- L'antenne de Saint Louis
- Représentants des bénéficiaires (MEC/ MPE ciblées)

- **l'agence d'exécution :**

L'agence d'exécution est l'antenne de Saint-Louis. Elle élabore et communique à la Mission de la Coopération un plan d'action trimestriel pour la mise en œuvre du fonds de développement.

Ce plan d'action une fois validé par la Mission de la Coopération sert de base pour la mise en œuvre des activités et pour les décaissements.

Au terme du trimestre, l'antenne de Saint-Louis produit un rapport technique et financier ainsi qu'une proposition de plan d'action pour le semestre suivant. La validation de ceux-ci par le comité de pilotage permet la mise à disposition des fonds pour le trimestre suivant .

3.1.2 Le suivi – Evaluation

- **les visites de terrain**

Chaque trimestre, la Mission de la Coopération et l'antenne de Saint-Louis mèneront conjointement des missions de terrain afin de visiter les différents sites et structures bénéficiant du fonds de développement.

- **les rapports techniques** sont élaborés sur une base trimestrielle

3.1.3 étude de capitalisation et de prospective

En vue de conduire cette étude, un **comité scientifique** sera mis sur pied.

Il sera composé de trois (03) personnes : deux (02) membres de l'équipe de l'antenne de Saint-Louis et le chargé de programme de la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg. Il aura pour mission de :

- élaborer les termes de références de l'étude ;
- identifier les personnes ressources pouvant conduire l'étude ;
- suivre et valider les différentes étapes et les contenus de l'étude ;
- assurer la publication et la diffusion des résultats de l'étude.

VI – Planification des activités et des ressources financières

ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	COUTS Millions de FCFA	CHRONOGRAMME													
			J	A	S	O	N	D	J	A	S	O	N	D		
1) appui aux MEC :																
1.1 aménagement local, acquisition coffre pour la MEC/SJN	<ul style="list-style-type: none"> un local fonctionnel un coffre disponible 	2	X													
1.2 mise en place ligne de crédit pour la filière élevage (MDE)	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'éleveurs touchés montants des crédits octroyés 	10		X												
2) appui aux MPE																
- <i>unité de savonnerie</i> acquisition petit équipement	<ul style="list-style-type: none"> niveau d'accroissement de la production 	1	X													
- <i>unité de sérigraphie</i> construction d'un hangar	<ul style="list-style-type: none"> taux d'accroissement du chiffre d'affaires 	5	X													
- <i>atelier de couture</i> achat d'équipements (machines et petits matériels)	<ul style="list-style-type: none"> niveau d'évolution du résultat d'exploitation 	1		X												
- <i>unité fruits et légumes</i> achats de petit équipement	<ul style="list-style-type: none"> nombre de jeunes filles insérées 	1	X													
- <i>diplômées du CRETEF</i> insertion – emplois	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'emplois créés 	6		X												
- autres MPE et ONG ciblées	<ul style="list-style-type: none"> nombre de MPE créées ou consolidées 	3								X						
3) échanges et communication																
■ organisation de cadres d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> élargissement des marchés 	2														X
■ appui à la vulgarisation des produits des unités	<ul style="list-style-type: none"> meilleure visibilité des unités 	1		X												X
4) suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> rapports d'activités élaborés 	4	X													X
5) recherche et prospective	<ul style="list-style-type: none"> un document élaboré 	2														X
TOTAL F CFA		38													75%	25%

NB: A partir de juillet: décaissement de l'équivalent de: F CFA 28 000 000

A partir d'octobre: décaissement de l'équivalent de: F CFA 10 000 000